



La piscine Jacques Monquaut, entre loisirs et apprentissage

En 2017, la piscine du complexe sportif Jacques Monquaut a enregistré plus de 25 000 entrées. Douze agents assurent l'hygiène de l'établissement, la sécurité des visiteurs et l'enseignement de la natation. Découvrez les coulisses de ce lieu incontournable pendant l'été.

Tous à l'eau !

Pour accueillir les nageurs et les différentes activités tout au long de l'année, une équipe de douze agents tient la barre de la piscine.

Différents métiers...

La piscine compte cinq maîtres-nageurs, dont un chef de bassin. Ils sont chargés d'enseigner la natation et d'assurer la sécurité des usagers. L'agent d'accueil (1)

et les deux régisseurs accueillent les usagers, les informent des règles, comme par exemple la tenue vestimentaire. Ils nettoient les vestiaires et sanitaires. Les trois agents techniques (2) contrôlent la qualité de l'eau et assurent la maintenance du système de stérilisation et l'entretien des locaux. Le directeur de l'établissement gère le bâtiment, le personnel, les commandes et utilisations de produits, le budget et l'organisation d'évènements.

... et publics

Les associations constituent un public important de la piscine, notamment l'AOT natation. Les séances scolaires ont permis à 1698 élèves de primaire et de secondaire de passer leur tests "aisance aquatique" et "natation". Les activités municipales et l'ouverture au public complètent un emploi du temps chargé. La Ville propose des cours de natation pour tous les âges, de la « Gym mini » pour les enfants de trois ans jusqu'aux cours pour adultes.

Un entretien méticuleux

Le bassin de 25 mètres sur 10, dont la température se situe entre 27 et 29 degrés, nécessite un entretien constant. Pour répondre aux normes imposées par la Préfecture et accueillir 300 élèves chaque jour, des contrôles indépendants sont réalisés chaque mois. L'équipe procède à trois contrôles quotidiens. Chaque année, la piscine ferme pour une vidange. Chaque jour, les locaux, plages et sanitaires sont traités avec notamment un détergent et un bactéricide. L'eau du bassin nécessite du chlore, mais aussi la surveillance de son acidité.

Quel maillot est autorisé à la piscine ?

Le caleçon de bain est le seul interdit à la piscine. En effet, porté également en extérieur, il ramasse poussières et microbes, ce qui pose un problème pour l'hygiène de la piscine. De plus, son textile met plus de temps à sécher et cause des irritations et des démangeaisons.

A partir de quel âge un enfant peut-il entrer seul à la piscine ?

Moins de 6 ans ! Mais seulement si l'enfant sait nager au moins 25 mètres (présenter un justificatif). Sinon, un enfant entre 6 et 10 ans doit être accompagné d'un responsable de 16 ans minimum. Les moins de 6 ans doivent être accompagnés d'une personne majeure (apportez votre carte d'identité). Les maîtres-nageurs surveillent l'ensemble des nageurs et ne peuvent pas accorder toute leur attention à un enfant laissé seul.

Quel équipement pouvez-vous emprunter librement ?

Aucun ! Vous devez demander l'autorisation au maître-nageur qui vous conseille le meilleur équipement, en fonction de l'âge, de la pratique, et vous rappelle les consignes de sécurité. Le matériel vous sera gratuitement prêté. En cas de fréquentation importante du bassin, certains objets, comme des ballons, ne sont pas distribués. Les palmes sont disponibles le dimanche matin ou pendant les vacances scolaires.

Quelle sont les pratiques interdites dans la zone du bassin ?

On le répète sans arrêt aux enfants : on ne court pas au bord de la piscine. Le sol, mouillé, est glissant. Les chutes ne sont donc jamais loin. Les plongeurs en arrière sont interdits car ils présentent un fort risque d'accident. L'apnée statique (rester longtemps sous l'eau en se tenant à une échelle par exemple) est interdite car plus dangereuse que l'apnée dynamique (la nage sous l'eau). Le maître-nageur ne peut pas voir quand un nageur est en détresse car il ne bouge pas. Pensez à prévenir le maître-nageur avant de faire de la plongée dynamique, il gardera l'œil sur vous. Et, bien sûr, on ne mange pas au bord du bassin pour des raisons d'hygiène !

1975

Année de construction de la piscine Léo Lagrange (projet d'Etat des « 1000 piscines »)

2009

Création de Trappes Plage

2014

nouveau nom, complexe sportif piscine et tennis Jacques Monquaut

77 heures

hebdomadaires d'ouverture aux usagers

250

personnes en capacité maximum d'accueil instantané

Mise à jour

25/02/2022

Infos pratiques

Horaires d'ouverture au public de la piscine

Période scolaire :

Mercredi de 15h30 à 19h00

Vendredi de 17h30 à 20h45

Samedi de 14h à 19h

Dimanche de 9h à 12h30 (Palmes adultes autorisées de 9h à 10h45)

Nouveau horaires pendant les petites vacances scolaires :

Lundi, jeudi : de 14h à 18h

Mardi, mercredi, vendredi : de 14h à 20h

Samedi : de 14h à 19h

Dimanche : de 9h à 12h30

Ouverte toute l'année, la piscine vous accueille dans un bassin de 25 mètres, découvert aux beaux jours et prolongé d'un solarium.

Les activités nautiques s'y succèdent en accès libre, encadrées par les éducateurs sportifs ou sous la conduite du club. Pendant les mois d'été, c'est le centre de Trappes plage, manifestation gratuite pour les habitants.

Pensez à prendre une pièce d'un euro pour la consigne des casiers.

Les enfants âgés de dix ans peuvent venir seuls à la piscine (un justificatif sera demandé à l'entrée). Les enfants de 6 à 10 ans ne sachant pas nager 25 mètres seront accompagnés d'un jeune responsable de 16 ans minimum. Les enfants de moins de 6 ans seront accompagnés obligatoirement d'un adulte de + de 18 ans.

Le matériel autorisé pour la baignade pendant les ouvertures au public est :

- un maillot de bain (et non un short, bermuda, paréo...)
- un bonnet de bain
- une paire de lunettes de nage
- une paire de claquettes pour la circulation après déshabillage.

Contact

Tél : 01 30 51 41 54

Emplacement

Piscine municipale Jacques Monquaut

Rue Léo Lagrange

78190

Trappes

[PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)